

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL n°11/25

L'an deux mille vingt-cinq et le six mars à quatorze heures trente, suite à une convocation en date du vingt-cinq février deux mille vingt-cinq, les membres du Comité syndical du SCOT Plaine du Roussillon se sont réunis dans une salle de réunion de l'Agence d'urbanisme Catalane à Perpignan (9, Espace Méditerranée - 4^{ème} étage).

1

Étaient présents (délégués titulaires et suppléants) :

Rémy ATTARD, Laurence AUSINA, Marc BENASSIS, Marc BIANCHINI, Jean-Paul BILLES, Marion BRAVO, Franck DADIES, Alain DOMENECH, Gilles FOXONET, Jacqueline IRLES, Cécile MARGAIL, Théophile MARTINEZ, Dominique NOGUES, Nathalie PINEAU, Jean-Marc PUJOL, Armelle REVEL-FOURCADE, Fernand ROIG, Louis SALA, Patrick SARDA, Fabienne SEVILLA, Thierry SOLDA, Pascal TRAFI et Jean VILA.

Absents ayant donné procuration :

Néant.

Absents excusés (délégués titulaires et suppléants) :

Séverine ADROGUER-CASAYAS, Patrick BELLEGARDE, François BONNEAU, Philippe CAMPS, Jean-Louis CHAMBON, Madeleine GARCIA-VIDAL, Laurent GAUZE, Edmond JORDA, Annie LELAURAIN, Maya LESNE, Soraya LAUGARO, Christophe MANAS, Patrick PASCAL, Pierre TAURINYA et Michel THIRIET.

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 0

Nombre de membres présents : 23

Nombre de votants : 23

Président de séance : Jean-Paul BILLES, Président du Syndicat mixte.

Secrétaire de séance : Laurence AUSINA

Objet : Renouvellement de l'adhésion du Syndicat mixte à OPEN-IG pour les années 2025 à 2029.

VU les précédentes adhésions du Syndicat mixte à OPENIG (ancienne SIG-LR) pour les exercices 2011 à 2013, 2014 à 2020, 2021 à 2023, et 2024 (délibérations n°44/11 du 3 octobre 2011, n°30/14 du 2 décembre 2014, n°05/21 du 26 janvier 2021, n°05/24 du 6 mars 2024 du Comité syndical) ;

VU la grille de cotisation de ses membres (valable à compter de 2025) validée par OPEN-IG lors de son assemblée générale du 21 juin 2024 ;

VU le projet associatif d'OPEN-IG adopté en Assemblée générale du 18 décembre 2024 pour la période 2025-2029 ;

Il est rappelé que l'association OPEN-IG a pour objectif de conduire sur la Région Occitanie une démarche partenariale et collaborative basée sur la mise en œuvre de projets communs afin de mutualiser les coûts et la structuration des données géographiques grâce à la mise en œuvre d'une plate-forme technique de partage des données géographiques.

Comme préconisé par l'Europe, cette démarche s'inscrit dans le cadre de la production et de l'actualisation de données dans le respect des normes et réglementations en vigueur (ISO, INSPIRE).

L'association a adopté en décembre 2024 son projet associatif pour la période 2024-2025 prévoyant les axes suivants :

- Co-piloter la stratégie régionale de la donnée territoriale en Occitanie et l'animer sur le territoire, faire le lien avec le national dans les deux sens ;
- Développer le centre de ressources thématiques et les services supports ;
- Faciliter la mutualisation, la co-construction et l'innovation ;
- Promouvoir la donnée territoriale et l'information géolocalisée auprès de publics cibles.

Il est indiqué que l'élaboration de l'OCSID (occupation du sol) à laquelle le Syndicat mixte a participé financièrement en 2023 à hauteur de 15 000 € est disponible depuis mars 2025.

Aussi au regard de l'objectif de mutualisation pour l'acquisition de projets communs de l'association, il est proposé de reconduire l'adhésion du Syndicat mixte à cet organisme pour les années 2025 à 2029.

Il est précisé que l'adhésion annuelle du Syndicat mixte à partir de 2025 a été réévaluée à 550 € lors de l'Assemblée générale du 21 juin 2024 (au lieu de 500 € précédemment).

Il est demandé au Comité syndical de se prononcer sur le renouvellement de l'adhésion du Syndicat mixte à l'Association OPEN-IG pour les exercices 2025 à 2029.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

CONSIDERANT l'intérêt principal d'adhérer à cette association, à savoir la mutualisation des coûts et la structuration des données géographiques grâce à la mise en œuvre d'une plateforme technique de partage des données géographiques ;

CONSIDERANT l'accompagnement des acteurs vers l'harmonisation et le partage de leurs données et métadonnées conformément aux obligations de la directive européenne INSPIRE ;

AUTORISE le renouvellement de l'adhésion du Syndicat mixte à l'Association OPenIG pour les années 2025 à 2029 ;

PREND ACTE du montant de la cotisation annuelle qui s'élève à compter de 2025 à 550 € pour le Syndicat mixte ;

DESIGNE Eve GOZE comme représentante technique du Syndicat mixte afin de pouvoir participer aux réunions de l'Assemblée générale et des groupes de travail de l'Association OPenIG.



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président



Jean-Paul BILLES



Certifiée exécutoire consécutivement à sa transmission en Préfecture, sa notification, sa publication le : **14 MARS 2025**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Montpellier.